



Unité – Egalité – paix
سلام – مساواة – وحدة

Mission Permanente De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations Unies
Et des autres Organisations Internationales à Genève

الدم ببعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
سوي سراج نيف

Vérifier au prononcé

DROIT DE REPONSE DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
PAR MONSIEUR MOHAMED AHMED ABRO

VINTIEME SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

GENEVE

28 JUIN 2012

Madame la présidente,

Afin de répondre aux allégations erronées, infondées, et irresponsables de la représentante de l'ONG Femmes Solidaires, il règne aujourd'hui grâce à la politique volontariste du Président de la République de Djibouti une paix et une stabilité dans le pays propice à un développement économique durable. L'atmosphère de paix qui a été créée a également favorisé la cohésion nationale et le bien être toutes les composantes de la population Djiboutienne.

Le gouvernement a signé un accord de Paix en décembre 1994 et un accord de Paix définitif en mai 2011 qui a solennellement proclamé la cessation des hostilités et le renforcement de la réconciliation nationale. L'accord de paix examine avec rigueur et sérieux tous les aspects du conflit et constitue un rempart qui a permis non seulement de renforcer et de consolider l'union nationale mais remédie également à toute répétition des causes qui ont été à l'origine du conflit.

Par ailleurs, nous sommes d'autant plus surpris par ces allégations que le gouvernement s'est attaché à mettre en place une véritable politique de promotion et de protection des Droits des Femmes et a mis en place dès 1999 un Département Ministériel exclusivement dédié à l'intégration de la femme dans le processus de développement du pays ainsi qu'à l'insertion professionnel des femmes plus particulièrement les plus vulnérables. Aujourd'hui ce département a été relevé au rang du ministère depuis 2005.

Le gouvernement Djibouti a adopté le Code de la Famille et a ratifié l'intégralité des conventions des Droits de l'Homme. Le gouvernement a pris des mesures institutionnelles visant à favoriser l'intégration de la femme dans la société civile dans le développement afin qu'elles puissent contribuer d'avantage aux efforts de développement du pays par une véritable mise à niveau dans les domaines prioritaires (le développement rural, l'éducation et la santé) et les structures aux besoins de la décentralisation et du développement local ainsi que la gestion rationnelle des ressources naturelles pour lutter contre la désertification.

Un effort constant, volontaire a été déployé afin d'accroître de manière significatives la représentation dans les sphères politiques au sein du parlement national à hauteur de 10-12%. C'est donc à la lumière de ce qui précède que je puis donc avec certitude et confiance affirmer que les informations contenues dans la déclaration de la représentante de la société civile n'ont aucun ancrage dans la réalité et semble tout droit sortie de l'imaginaire.

Nous rejetons avec force les allégations relatives à l'impunité car nous avons pu ériger à force de travail et de conviction un état de droit où des voies de recours existent pour tous les citoyens et citoyennes dont les droits seraient violés.

Je vous remercie Madame la présidente.